

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Ostrum Total Return Conservative un Compartiment de Natixis AM Funds R/A (EUR) (code ISIN : LU0935228691)

Ce Produit est géré par Natixis Investment Managers International, qui fait partie du Groupe BPCE, agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de surveillance du secteur financier. Pour plus d'informations sur ce Produit, veuillez consulter le site www.im.natixis.com ou appeler le +33 1 78 40 98 40.

Le présent document d'informations clés est exact et à jour au 20 mars 2026.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds OPCVM. Ce Produit est un Compartiment d'une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Le Produit est régi par la partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée.

Terme Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique. Toutefois, ce Produit peut être dissous ou fusionné. Dans ce cas, vous serez informé par tout moyen approprié approuvé par la réglementation.

Objectifs L'objectif d'investissement du Produit est de surperformer de plus de 3,50 % le taux à court terme en euros (ESTER) capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée de 3 ans, avec un objectif de volatilité sur un an, basé sur des données hebdomadaires, compris entre 3 % et 5 %.

- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire financier a toute latitude pour sélectionner les titres dans les limites de la politique d'investissement du Produit. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'Indice de référence peut servir à déterminer la commission liée aux résultats qui pourra être prélevée.
- Le Produit intègre une approche qui inclut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il promeut ces critères ESG conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR. Il n'a pas d'objectif de durabilité, mais peut investir en partie dans des actifs ayant un objectif de durabilité, tel que défini par la classification de l'UE. La stratégie d'investissement consiste en une allocation dynamique à travers plusieurs catégories d'actifs dont la volatilité hebdomadaire annualisée cible s'établit dans une fourchette de 3 % à 5 % : actions, obligations, instruments du marché monétaire et devises, marchés émergents inclus. La construction du portefeuille combine des critères extra-financiers par le biais de décisions d'investissement guidées par l'application de critères ESG et de considérations financières par le biais d'une gestion dynamique de l'exposition. L'objectif de l'approche extra-financière appliquée est de donner la priorité au financement des acteurs les plus vertueux (sociétés, émetteurs souverains) en ce qui concerne les questions ESG au niveau mondial, en mettant l'accent sur l'impact climatique. Au moins 90 % de l'actif net du portefeuille sont soumis à une analyse ESG. Les actions sont sélectionnées dans le but d'obtenir une exposition de marché tout en satisfaisant aux critères ESG. Pour chaque catégorie d'actifs, la construction du portefeuille repose sur une politique d'exclusion et une approche dite « relative ». Investissements en action. Une politique d'exclusion est appliquée, notamment, mais sans s'y limiter, aux sociétés impliquées dans des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions, aux sociétés ayant des controverses ou en violation grave des Principes du Pacte mondial des Nations unies. Le premier objectif extra-financier de la stratégie d'investissement en actions mondiales dite d'« amélioration du score » est d'améliorer la notation ESG globale du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement dont 20 % des sociétés sont exclues. Le deuxième objectif est d'améliorer un indicateur lié au climat et un indicateur lié à la bonne gouvernance. Limite de l'approche adoptée : La grille d'allocation basée sur les notations ESG peut être influencée par certaines des informations fournies par des fournisseurs tiers externes. Investissements en obligations souveraines. Une politique d'exclusion est appliquée pour réduire l'univers d'investissement des obligations d'État sur la base de critères extra-financiers, réglementaires ou normatifs, ainsi que par rapport à leur notation ESG. Le premier objectif de la stratégie d'investissement en obligations souveraines d'« amélioration d'indicateur extra-financier » est d'améliorer la note ESG globale du portefeuille, par rapport à l'univers d'investissement filtré par notre politique d'exclusion. Le deuxième objectif d'« amélioration des indicateurs extra-financiers » est d'améliorer l'intensité carbone et la qualité de la gouvernance. L'univers d'investissement de la catégorie d'actifs « Actions mondiales » est défini par l'Indice MSCI World.
- Le Produit investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sur le marché mondial, y compris dans les marchés émergents. L'univers d'investissement de la catégorie d'actifs « Obligations mondiales » est composé d'obligations d'État sur les marchés du monde entier, sans limitation géographique. Il est défini par la combinaison d'un univers stratégique et d'un univers de diversification tactique. L'allocation cible des obligations d'État est de 60 %. La durée modifiée peut varier de 0 à 8. Exposition maximum (en % de l'actif net) : actions mondiales jusqu'à concurrence de 40 % au maximum, dont 20 % en actions des marchés émergents ; obligations des marchés émergents, jusqu'à 20 % ; autres devises que l'euro, jusqu'à 100 %.
- Le Produit peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- Les revenus perçus par le Produit sont réinvestis.
- Les actionnaires peuvent procéder au rachat des Actions sur simple demande chaque jour ouvrable en France et au Luxembourg avant 13 h 30.**

Investisseurs de détail visés Le Produit convient aux investisseurs institutionnels et de détail qui recherchent une diversification de leurs investissements avec une exposition mondiale aux actions, obligations et devises, peuvent se permettre d'immobiliser du capital pendant au moins 3 ans et peuvent accepter des pertes de capital.

Informations pratiques

- **Dépositaire du Produit** : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
- Des informations complémentaires concernant le Produit (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un Compartiment à un autre, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif. Le prix par action du Compartiment peut être obtenu auprès du siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com et des copies papier sont disponibles sans frais et sur demande.
- **Échange d'actions** : Chaque Compartiment de la SICAV est séparé, conformément à la loi. Vous n'avez pas la possibilité d'échanger vos actions contre des actions d'un autre Compartiment du Fonds. Toutefois, vous pourriez avoir la possibilité de demander le rachat de vos actions de ce Compartiment, puis de souscrire des actions d'un autre Compartiment. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus du Produit.
- **Fiscalité** : Ce Produit peut être assujéti à des régimes fiscaux spécifiques au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le Produit pendant 3 ans.

L'Indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le Produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : Risque de crédit, Risque de contrepartie, Risque lié aux techniques de gestion.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|---|---|---------------------------|----------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | | |
| Minimum Ce Produit n'inclut aucune garantie, vous pourriez donc perdre tout ou une partie de votre investissement. | | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 000 EUR | 8 250 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -20,0 % | -6,2 % |
| Défavorable (*) | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 760 EUR | 9 220 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -12,4 % | -2,7 % |
| Intermédiaire (*) | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 820 EUR | 9 810 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -1,8 % | -0,7 % |
| Favorable (*) | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 700 EUR | 11 050 EUR |
| | Rendement annuel moyen | 7,0 % | 3,4 % |

(*) Le scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2019 et décembre 2022 dans le cas d'un scénario défavorable, entre mars 2016 et mars 2019 dans le cas d'un scénario intermédiaire et entre octobre 2022 et octobre 2025 dans le cas d'un scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Produit sont conservés par Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., en tant que dépositaire du Produit. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs du Produit ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire, il existe un risque de perte financière. Ce risque est néanmoins atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

En cas de défaillance du Dépositaire, il existe un système de compensation ou de garantie pour les investisseurs prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|--|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 435 EUR | 706 EUR |
| Incidence des coûts annuels (*) | 4,4 % | 2,4 % chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,7 % avant déduction des coûts et de -0,7 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Produit peut vous facturer, soit 66 EUR. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie. | Néant |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,29 % Le montant des coûts récurrents se fonde sur les frais de l'exercice clos en juin 2025. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. | 125 EUR |
| Coûts de transaction | 0,09 % de la valeur de votre investissement par an. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</i> | 9 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | 20,0 % de la performance supérieure à celle de l'Indice de référence + 3,50 % 0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. | 1 EUR |

Un investisseur qui s'engage dans des pratiques excessives de négociation ou de « market timing » peut être soumis à un prélèvement pouvant atteindre 2 %.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Cette durée correspond à la période pendant laquelle vous devez rester investi dans le Produit afin d'obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de perte. Cette durée est liée à la combinaison d'actifs, à l'objectif de gestion et à la stratégie d'investissement de votre Produit.

Vous pouvez demander la vente de votre Produit tous les jours. Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous en sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Produit. Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant la personne qui conseille ou vend le Produit ou sur le Produit lui-même, vous pouvez envoyer un e-mail au Service client à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou écrire à Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France, 75648 Paris Cedex 13.

Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Produit sont disponibles à l'adresse suivante :

https://priips.im.natixis.com/past_performance?id=LU0935228691. Des données de performances passées sont présentées sur 10 ans.

Les précédents calculs de scénarios de performance mensuels du Produit sont disponibles à l'adresse suivante :

https://priips.im.natixis.com/past_performance_scenario?id=LU0935228691.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.